DIRECTIVE ADMINISTRATIVE : B-039

CONDITIONS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTALES EXTREMES

Approuvée : le 11 février 2025
Révisée (Comité LDC) :
Modifiée :

ÉNONCÉ

La directive administrative *Conditions climatiques et environnementales extrêmes* s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Conseil scolaire du Grand Nord à veiller à la santé et à la sécurité des élèves et du personnel en tout temps.

OBJECTIFS

1. Fournir au personnel des renseignements et des lignes directrices claires pour assurer la sécurité des élèves et du personnel lors de conditions climatiques extrêmes.

2. Uniformiser la prise de décision par les directions d'école et les superviseurs dans le cadre de telles conditions.

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Santé et sécurité : Conformément à l'article 265 de la *Loi sur l'éducation de l'Ontario*, la direction d'école doit accorder une attention soutenue à la santé et au confort des élèves.

2. Responsabilité de l'employeur : En vertu de l'article 25 (2)(h) de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail et mesures de santé et de sécurité*, l'employeur doit prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour protéger les travailleurs.

3. Sources officielles d'information : Environnement Canada et les bureaux de santé publique émettent des alertes concernant les conditions climatiques extrêmes. Ces alertes ainsi que les informations des sites suivants constituent les principales références pour déterminer les mesures nécessaires:

   Environnement Canada

   Météo Média

   coteairsanté

   Ontario 511

RESPONSABILITÉS

Direction d'école

1. Consulter régulièrement les sources principales d'information météorologique.
2. Évaluer les lignes directrices pour les sorties ou pauses extérieures en fonction des conditions climatiques.
3. Prendre des décisions locales, au besoin, en utilisant son pouvoir discrétionnaire, tout en faisant preuve de prudence.
4. Planifier les activités et les sorties ou pauses à l'extérieur en tenant compte des risques pour la santé et la sécurité des élèves et du personnel, en particulier pour les personnes vulnérables (asthme, maladies cardiaques et pulmonaires, diabète etc.). Le niveau, l'intensité, la fréquence et la durée peuvent être ajustées conséquemment voire être annulées.
5. Mettre en œuvre les mesures de sécurité adaptées aux conditions climatiques.
6. Informer le personnel et les élèves des signes et symptômes associés aux conditions extrêmes ainsi que des mesures à prendre.
7. Communiquer les décisions relatives à la sécurité des élèves au personnel scolaire.

Personnel scolaire

1. Signaler à la direction d'école toute situation liée aux conditions climatiques pouvant affecter la communauté scolaire.
2. Appliquer les mesures de sécurité communiquées par la direction d'école.
3. Vérifier que les élèves portent des vêtements adaptés aux conditions climatiques.
4. Reconnaitre les signes et les symptômes de conditions médicales liées aux climats extrêmes et agir en conséquence.
5. Communiquer avec les parents si un élève n'est pas habillé convenablement pour le froid ou la chaleur et signaler à la direction si plus d'un suivi a été fait auprès d'un parent et que son enfant n'est toujours pas habillé convenablement.

Parents, tuteurs ou tutrices

1. Vêtir leurs enfants en fonction des conditions climatiques.
2. Fournir un écran solaire et des vêtements supplémentaires au besoin.

3. Informer l'école des conditions médicales pouvant être exacerbées par des climats extrêmes.
4. Fournir un contact d'urgence.

MODALITÉS D'APPLICATION

1. FROID EXTRÊME : Température avec ou sans refroidissement éolien

L'indice de refroidissement éolien est une échelle d'équivalence destinée au public qui décrit l'intensité du froid ressenti. Il évalue l'effet combiné de la température et de la vitesse du vent.

Lignes directrices :

a. Maintenir les sorties ou pauses à l'extérieur lorsque la température est supérieure à -20°C;
b. Limiter la durée des sorties ou pauses à l'extérieur lorsque la température ou le refroidissement éolien est entre -20°C et -26°C;
c. Garder les élèves à l'intérieur si la température ou le refroidissement éolien est de -27 °C ou moins. À de telles températures, la peau exposée à l'air se met à geler.

Risques du temps froid :

Brûlure due au vent : Une brûlure qui se produit lorsqu'un froid intense retire la couche d'huile recouvrant la peau et qui cause un assèchement excessif, des rougeurs, de la douleur et des démangeaisons.

Engelure :
L'engelure est une forme légère de gelure, où seule la peau gèle. La peau paraît jaunâtre ou blanche, mais elle est douce au toucher. C'est une sensation de picotement ou de brûlure douloureuse.

Gelure :
Une condition plus grave, dans laquelle la peau et les tissus sous-jacents (gras, muscles, os) sont gelés. La peau est blanche et cireuse, et est dure au toucher. Il n'y a pas de sensation, la zone est engourdie.

Hypothermie :
L'exposition au froid peut nuire à la capacité du corps de garder une température adéquate (inférieure à la normale, qui est de 37 °C). Selon le stade d'hypothermie, les symptômes sont frissons, engourdissements, difficulté respiratoire, fatigue, mal d'estomac, manque de coordination musculaire, confusion, teint pâle et extrémités bleues. Lors d'une hypothermie grave, la personne aura de la difficulté à s'exprimer, à marcher et pourrait souffrir d'amnésie. L'hypothermie peut entraîner de graves conséquences pouvant mettre la vie en danger. L'hypothermie est une situation d'urgence médicale.

Conseils :

- Encourager le port de vêtements en couches, dont une couche externe résiste au vent.
- Protéger la peau exposée : porter un chapeau, des mitaines ou des gants isolés, un foulard, un cache-cou ou un passe-montagne, de même que des bottes isolées imperméables.
- Se mettre à l'abri du vent
- Rester au sec
- Rester actif
- Surveiller les signes de gelure et d'hypothermie

2. CHALEUR EXTRÊME : Température avec ou sans l'indice humidex

L'indice humidex est une échelle d'équivalence destinée au public qui exprime l'effet combiné de la chaleur et de l'humidité. L'indice humidex sert à décrire l'intensité de la chaleur ressentie.

Lignes directrices :

a. Maintenir les sorties ou pauses à l'extérieur lorsque la température est inférieure à 35°C.
b. Limiter les sorties ou pauses à l'extérieur lorsque la température est entre 35°C et 39°C.
c. Annuler les activités extérieures lorsque la température s'élève au-delà de 40°C.

Risques du temps chaud :

Coup de chaleur : Condition grave provoquée par la chaleur qui se caractérise par une température corporelle élevée (41°C ou plus). Les coups de chaleur sont des situations d'urgence médicale. S'ils ne sont pas détectés et traités, ils peuvent entraîner de graves conséquences pouvant aller jusqu'au décès de la personne atteinte. Les signes et symptômes les plus fréquents sont faiblesse, nausée ou vomissement, peau chaude, sèche ou rougie, respiration et pouls rapides, maux de tête et étourdissements, éruption cutanée, crampes musculaires, confusion, étourdissement ou évanouissement, transpiration abondante, soif extrême, urine foncée et diminution du débit urinaire.

Crampe de chaleur : Condition provoquée par la chaleur qui se caractérise par une douloureuse contraction des muscles des bras, des jambes ou de l'estomac pouvant se produire au travail ou plus tard à la maison. Cette condition peut être annonciatrice d'autres maladies plus graves provoquées par la chaleur.

Stress dû à la chaleur : Augmentation de la température corporelle centrale pouvant être causée par divers facteurs, y compris une température élevée, l'humidité, la chaleur rayonnante et un haut niveau d'activité. Le stress dû à la chaleur peut entraîner des maladies graves liées à la chaleur, dont les boutons de chaleur, les crampes de chaleur, l'épuisement par la chaleur et les coups de chaleur.

Conseils :

- Encourager le port de chapeau à large bord avec un rabat dans le cou, des lunettes de soleil (protection UV à large spectre) et des vêtements de coton amples.
- Encourager les élèves à appliquer un écran solaire sur toutes les parties du corps exposées au soleil (sans oublier sur les oreilles, sur le nez, à l'arrière du cou et des jambes, sur le dessus des pieds) et un baume pour les lèvres avant une exposition au soleil et après une activité impliquant l'utilisation de l'eau (jeux d'eau, etc.).
- Identifier les zones ombragées à l'extérieur et limiter le temps d'exposition au soleil.

- Éviter les liquides très froids. Se rafraîchir en s'aspergeant d'eau avant l'activité et pendant les pauses.
- Encourager les élèves et le personnel à s'hydrater régulièrement, particulièrement avant, pendant et après une activité physique.
- Évaluer les risques de brûlure à l'extérieur. Par exemple les structures en métal, zones principalement ensoleillées, etc.
- Réduire, si nécessaire les niveaux d'activité, augmenter la fréquence et la durée des pauses pendant une activité, annuler les activités intenses particulièrement si la charte indique une température dans la zone rouge.
- Identifier les zones plus fraîches du bâtiment pour prendre des pauses en alternance si possible.
- Garder les rideaux fermés des fenêtres exposées au soleil.
- Éteindre les appareils et équipements générateurs de chaleur.
- Utiliser des ventilateurs dans les locaux plus chauds.
- Éviter les activités physiques intenses et les travaux lourds.

3. INDICE UV (ULTRAVIOLETS)

L'indice UV (Ultraviolets) mesure la force des rayons UV du soleil. Plus le chiffre de l'indice UV est élevé, plus les rayons du soleil sont forts et plus il faut se protéger. Au Canada, l'indice UV varie entre 0 et 11+.

Catégorie d'exposition de l'indice UV

Bas	0-2
Modéré	3-5
Élevé	6-7
Très élevé	8-10
Extrême	11+

Lignes directrices :

a. Rappeler aux élèves qui vont à l'extérieur de suivre les pratiques de prudence au soleil en tout temps (quatre saisons) lorsque l'indice UV est de 3 ou plus.
b. Rappeler au personnel de montrer l'exemple aux élèves en adoptant lui-même les pratique de prudence au soleil.
c. Identifier les zones d'ombre pour les activités à l'extérieur et limiter dans la mesure du possible le temps d'exposition au soleil.
d. Rappeler au personnel que les activités à l'extérieur devraient avoir lieu dans des zones ombragées lorsque possible et être plus courtes lorsque les rayons UV sont les plus puissants.

Conseils :

- Sensibiliser les parents, tuteurs, tutrices, les élèves et le personnel à la protection contre le soleil et la réduction de l'exposition aux rayons UV.
- Encourager les parents, tuteurs et tutrices à prendre des précautions et à fournir à leur enfant de l'écran solaire, des lunettes de soleil et des vêtements couvrants (chapeau à large bord avec une visière et/ou un rabat arrière, haut à manches longues et pantalon long, dans des tissus tissés serrés.
- Inciter les élèves à adopter des comportements propices à la protection solaire notamment à porter des vêtements couvrants, des lunettes de soleil et de l'écran solaire et se placer à l'ombre (arbres, auvents, parasols et immeubles).
- Inciter les élèves à appliquer un écran solaire à large spectre tous les jours, même par temps nuageux et pendant les activités hivernales.

4. COTE AIR SANTÉ (CAS) ou INDICE DE LA QUALITÉ D'AIR (IQA)

La cote air santé s'échelonne de 1 à 10 pour indiquer le niveau de risque pour la santé associé à la qualité de l'air local. Plus le chiffre est élevé, plus le risque pour la santé et le besoin de prendre des précautions sont grands. Les descripteurs associés à ces nombres sont : « faible », « modéré », « élevé », ou « très élevé ».

Faible	1-3
Modéré	4-6
Élevé	7-10
Très élevé	11+

Lignes directrices :

***Les personnes ayant des problèmes cardiaques ou respiratoires sont plus à risque. Suivre les conseils du médecin au sujet de l'exercice et de la gestion de l'état de santé.*

a. Cote air santé de 1-3 (faible):
   i. Maintenir les activités normales.

b. Cote air santé de 4-6 (modéré):
   i. Maintenir les activités habituelles en plein air à moins d'éprouver des symptômes comme la toux et une irritation à la gorge.
   ii. Réduire ou reporter les activités exténuantes en plein air pour les personnes vulnérables si elles éprouvent des symptômes.

c. Cote air santé de 7-10 (élevé):
   i. Maintenir la sortie ou la pause des élèves à l'extérieur, mais limiter sa durée.
   ii. Réduire ou reporter les activités exténuantes en plein air pour les personnes vulnérables et pour les personnes éprouvants des symptômes, comme la toux.

d. Cote air santé plus de 11 + (très élevé):
   i. Réduire ou reporter les activités exténuantes en plein air pour la population générale des élèves.
   ii. Éviter totalement les activités exténuantes en plein air pour les personnes vulnérables.

Conseils :

- Demeurer à l'intérieur, fenêtres et portes fermées;
- Régler le climatiseur au mode de recyclage;

- Utiliser des purificateurs d'air HEPA en salle de classe (cette mesure permet de réduire davantage les particules de fumée à l'intérieur);
- Éviter les efforts physiques;
- Suivre le plan de gestion de l'asthme, le cas échéant;
- Surveiller les symptômes que sont la douleur ou le serrement à la poitrine, l'essoufflement ou la fatigue intense; cette mesure est importante dans le cas des personnes atteintes d'une maladie chronique des poumons ou du cœur et de celles chez qui aucune maladie du genre n'a été diagnostiquée; la fumée peut « révéler » ou générer des symptômes de maladie;
- Garder les voies aériennes humides en buvant beaucoup d'eau.

5. ORAGE ET FOUDRE

Lignes directrices :

- Si des orages sont prévus, évitez d'être à l'extérieur à ce moment-là ou faites un plan de rechange.
- Communiquer les dangers liés à la foudre avec les élèves et le personnel, et toutes autres personnes concernées avant les activités extérieures.
- Informer le personnel, les organisateurs, les bénévoles et les élèves du plan d'urgence en cas de foudre. Par exemple, communiquer les procédures d'aide aux élèves en situation de handicap, identifier les abris intérieurs sécuritaires, rappeler les consignes en cas d'absence d'abri intérieur sécuritaire, aviser d'attendre au minimum 30 minutes après avoir aperçu le dernier éclair ou entendu le tonnerre avant de reprendre les activités à l'extérieur).
- Suspendre immédiatement les activités extérieures lorsque des éclairs ou du tonnerre sont observés et diriger les élèves et les autres personnes vers un abri intérieur sécuritaire ou suivre les consignes lorsque loin d'un abri intérieur sécuritaire (voir section mesures à prendre pour plus de détails).
- Attendre au moins 30 minutes après avoir aperçu le dernier éclair ou entendu le tonnerre avant de reprendre les activités à l'extérieur même si

le soleil brille et le ciel est bleu. Cela peut signifier l'annulation des périodes de récréation ou un retard pour la rentrée et le départ des élèves. Il revient à la direction d'école d'utiliser son pouvoir discrétionnaire pour protéger les élèves et affecter du personnel de supervision au besoin.

- Les lignes directrices en cas de foudre ci-dessus constituent les normes minimales obligatoires du Conseil. Dans le cas où une norme de soins plus élevée est présentée (par exemple, guides de voyage, coordonnateurs d'établissements/programmes), la norme de soins la plus élevée doit être suivie.

Mesures à prendre :

Il revient à la direction d'école ou à la personne déléguée (personnel enseignant, entraîneur, superviseur responsable lors d'événements spécifiques ou lors de sorties scolaires) d'appliquer les mesures de précautions ci-dessous.

- Se diriger vers un endroit intérieur sécuritaire. Un endroit sûr est :
  - tout bâtiment normalement occupé ou fréquenté par des personnes (par exemple, un bâtiment avec plomberie ou électricité qui sert de mise à la terre électrique pour la structure); les cabanons [bois/vinyle, métal], les tentes, les abris ouverts sur les terrains de sport et les parcs sont conçus pour protéger de la pluie et du soleil, mais PAS de la foudre.);
  - tout véhicule muni d'un toit de métal rigide (pas de décapotable ou de voiturette de golf) avec les vitres montées. (Le toit et la carrosserie en métal dur du véhicule dissipent la foudre autour du véhicule et non à l'intérieur). (ne touchez pas aux côtés du véhicule
- Dans le cas où un endroit intérieur sécuritaire n'est pas accessible, éviter les :
  - champs ouverts ; le point le plus haut d'une zone ouverte;
  - objets élevés (par exemple, arbres, poteaux);

- objets métalliques (par exemple, poteaux de football, poteaux d'éclairage, gradins métalliques, clôtures);
- objets conducteurs d'électricité (par exemple, les bâtons de golf, les vélos).

- S'abriter dans une zone basse comme un fossé, une dépression, une vallée (attention aux inondations).
- Dans une forêt, chercher un abri dans une zone de faible altitude, sous une épaisse croissance de petits arbres ou d'arbustes.
- Retirer les objets métalliques (c'est-à-dire, tout ce qui est conducteur) et les bijoux du corps et des poches.
- Réduire la surface de contact de votre corps avec le sol. (Ne pas se coucher sur le sol.)
- Prendre la position la plus sécuritaire : s'accroupir, pieds joints. Seule la plante des pieds doit entrer en contact avec le sol. Baisser la tête et placer les bras autour de ses genoux.
- En groupe dans un espace ouvert, se séparer plusieurs mètres les uns des autres.
- Lorsque sur l'eau ou dans l'eau, se rendre à la rive immédiatement au premier signe d'un orage et se diriger vers un endroit sûr ou suivre les procédures pour « Dans le cas où un endroit intérieur sécuritaire n'est pas accessible ».

6. VENTS VIOLENTS

Lignes directrices :

a. Limiter les activités extérieures à des vitesses de vent supérieures à 40 km/h. Évaluer la sécurité de l'environnement dans lequel l'activité a lieu (par exemple, arbres, objets non immobilisés, couverture du sol (sable) et l'équipement utilisé.
b. Annuler les activités extérieures si les rafales atteignent 60 km/h ou plus.

7. AVERTISSEMENT DE TORNADE

Lignes directrices :

a. Voir le plan d'urgence spécifique à l'école.

b. Annuler ou reporter les activités dans les gymnases (non protégés par des planchers et des salles) ou à l'extérieur lorsqu'un temps violent est signalé ou prévu.

c. Informer le personnel et les élèves des zones de sécurité contre les tornades: bâtiment principal de l'école – couloirs intérieurs – au niveau le plus bas du bâtiment.

d. Informer le personnel et les élèves des endroits à éviter puisqu'ils ne sont pas protégés par des planchers et des pièces (qui peuvent avoir un toit à grande portée sans supports au milieu, ce qui le rend plus susceptible de s'effondrer s'il est frappé par une tornade) notamment les gymnases, arénas, auditoriums, bibliothèques, portatives; les murs extérieurs, fenêtres, portes vitrées et les endroits à l'extérieur (par exemple, pendant les activités physiques, les récréations).

e. Communiquer les procédures d'aide aux élèves en situation de handicap (par exemple, fauteuil roulant).

f. Communiquer la position de protection contre les tornades aux élèves et au personnel :
   - À genoux sur le sol
   - Front près du sol
   - Mains jointes derrière la tête

8. PRÉCIPITATIONS (PLUIE, NEIGE, PLUIE VERGLAÇANTE, ETC.)

La direction d'école évalue localement la sécurité des activités en extérieur lors de précipitations diverses.

RESSOURCES

Environnement Canada : https://meteo.gc.ca/index_f.html
Météo média : https://www.meteomedia.com/fr
Cote air santé : coteairsanté
Soin de nos enfants : https://soinsdenosenfants.cps.ca/
OPHEA Météo : https://securite.ophea.net/outils-et-ressources
Directives sur l'exposition à des températures élevées, Groupe de travail pour la santé et la sécurité, 2018 :
https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/Memos/B2019/B12_Attach2_FR.pdf
Santé et sécurité Portée et enchainement des attentes et contenus d'apprentissage, 2017 (Maternelle à la 8e), MÉO A.3 :
https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/healthandsafetyKto8fr.pdf
Santé et sécurité Portée et enchaînement des attentes et contenus d'apprentissage, 2017 (9e à la 12e), MÉO :
https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/healthandsafety9to12fr.pdf